

C.D.A.M.

2012 / 2013

CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES

PHASE 2: 3ème Journée : 08/03/2013

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 3€

VENCE TT 2 : D4A: MANQUE :Nom de l'équipe visiteuse, numéro d'équipe, erreur de division.

ANTIBES 5: D2A: pas de N° d'équipe

ANTIBES 4:PRA: pas de N° d'équipe

RETARD FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 12€

ANTIBES 4 et 5 envoyée le 19/03/2013. Date limite de la poste le 10/03/13

COMMISSION SPORTIVE

09060114 SOPHIA TT 5 (14) *contre* 09060110 CTT VCA 5 (0)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D4 06 Poule : B Journée 15 Date : 08/03/2013

09060110 CTT VCA 5 Equipe absente, perd par forfait, marque Opt.